



FOCUS N°51

L'activité économique bruxelloise face à la crise énergétique

MATTÉO GODIN

En 2022, la crise énergétique a pris le pas sur la crise sanitaire du Covid-19 dans l'opinion publique. Ces crises se propagent à travers le monde et fragilisent, à des degrés divers, l'ensemble des acteurs. La Belgique, en tant que petite économie largement ouverte au reste du monde, est particulièrement sensible à ces crises mondiales. Qu'en est-il de la Région bruxelloise ? L'activité économique bruxelloise a-t-elle la même sensibilité à la hausse des prix de l'énergie que celle du reste du pays ? Quelles sont les activités économiques bruxelloises les plus affectées par la hausse des prix de l'énergie ? Ce Focus apporte des éléments de réponse à ces questions à l'aide d'indicateurs inédits.

Introduction

Depuis le début de l'été 2021, les prix européens de l'énergie ont fortement augmenté. Initialement, le moteur principal de cette hausse était la forte reprise économique mondiale, tirée par la Chine. Par la suite, les prix européens de l'énergie ont explosé avec l'émergence du conflit avec la Russie. La dépendance quasi-totale de la Belgique aux importations de produits énergétiques et les spécificités du système de tarification belge de l'énergie font de notre pays l'un des plus affectés par la flambée des prix de l'énergie au sein de l'Union européenne.

En 2022, la crise énergétique a pris le pas sur la crise sanitaire du Covid-19. Ces crises de natures différentes génèrent d'importants dommages économiques qui se propagent à l'ensemble des acteurs de notre société, des ménages aux entreprises en passant par l'État. Chacune de ces crises fragilisent les acteurs à des degrés divers. L'accompagnement des ménages et des entreprises, via la mise en place de politiques publiques, passe par le développement d'outils analytiques qui mesurent le degré de sensibilité de ces acteurs aux effets des différentes crises.

Ce Focus s'inscrit dans une volonté d'appréhender les effets spécifiques de la crise énergétique sur l'activité économique bruxelloise. La structure de l'activité économique bruxelloise se distingue fortement de celles des autres régions et, à l'instar de ce qui a été observé lors de la crise du Covid-19¹, les enjeux bruxellois de la crise énergétique peuvent s'écarter de ceux mis en évidence à l'échelle du pays.

Dans ce Focus, la sensibilité des activités économiques à la hausse des prix de l'énergie est mesurée en brossant le portrait de la consommation d'énergie de chaque activité. L'intuition derrière cet outil est que **selon les quantités et le type d'énergie consommée, la hausse des prix affecte plus ou moins les activités économiques**. Les portraits, d'abord présentés à l'échelle de la Région de Bruxelles-Capitale (RBC) puis au niveau des secteurs, permettent de répondre aux questions suivantes :

- › L'activité économique bruxelloise a-t-elle la même sensibilité à la hausse des prix de l'énergie que celle du reste du pays ?
- › Quelles sont les activités économiques bruxelloises les plus affectées par la hausse des prix de l'énergie ?



1. Mesurer la sensibilité des activités économiques aux variations de prix de l'énergie

La sensibilité des activités économiques aux prix de l'énergie est mesurée au travers d'un **indicateur de dépendance aux produits énergétiques belges** (→ Glossaire). Cet indicateur est estimé pour chaque activité économique en divisant les dépenses énergétiques par la valeur de la production (→ Glossaire). Le raisonnement simple derrière cet indicateur est que plus les coûts énergétiques représentent une part importante de la valeur de la production, plus la hausse des prix de l'énergie affecte l'activité productive (via une diminution de la marge et/ou une hausse des prix de vente).

Dans ce Focus, les coûts énergétiques étudiés sont ceux associés à **la consommation, sur le territoire belge, de trois produits énergétiques différents** : les **produits pétroliers**, le **gaz** et l'**électricité**.

Pour chaque activité, tant la **consommation directe** que la **consommation indirecte** d'énergie, liée à la production des autres biens et services consommés, sont appréhendées. Ainsi, le niveau de dépendance énergétique d'un boulanger bruxellois est estimé en tenant compte de ses dépenses en électricité pour faire chauffer son four à pain mais aussi des dépenses en carburant de l'entreprise flamande qui lui livre sa farine. Cette consommation indirecte de produits énergétiques est loin d'être négligeable. En 2019, **la consommation indirecte d'énergie représentait 46 % de la consommation totale d'énergie des activités économiques bruxelloises**.

La consommation directe et indirecte de produits énergétiques des activités économiques bruxelloises est mesurée grâce aux **matrices régionales entrées-sorties du Bureau fédéral du Plan**. Ces matrices permettent d'appréhender les interdépendances qui existent sur le plan économique entre les secteurs d'activités des trois régions (Michiels, 2018).

La transmission de la hausse des prix de l'énergie entre les différents secteurs est mesurée sur base du modèle entrées-sorties de prix de Ghosh (Hambye, 2012). Dans le modèle de prix (→ Glossaire) développé, il est considéré que l'entièreté de la hausse des prix énergétiques est transmise du fournisseur au client (vers l'aval de la chaîne de production). Cette simplification ne rend pas compte d'une faculté souvent inégale des activités économiques à répercuter la hausse des coûts sur leurs clients (Bijens et Duprez, 2022).

Le marché belge de l'énergie

Une forte dépendance aux importations

La mondialisation crée un système d'interdépendance entre les pays où les chocs locaux peuvent avoir d'importantes répercussions globales. Les crises auxquelles nos sociétés font actuellement face (la crise sanitaire du Covid-19 ou la guerre en Ukraine) entraînent d'importants dommages économiques qui se propagent à travers le monde, grippant les rouages de la machine mondialisation. La Belgique, en tant que petite économie largement ouverte au reste du monde², est particulièrement sensible à la dégradation des échanges internationaux.

Durant la crise sanitaire du Covid-19, certaines entreprises bruxelloises ont fait face à des problèmes d'approvisionnement. C'est notamment le cas de Audi Bruxelles dont la production a été interrompue à plusieurs reprises à cause de la pénurie mondiale de semi-conducteurs. Aujourd'hui, c'est le marché de l'énergie, ressource stratégique consommée par l'ensemble des activités économiques bruxelloises, qui est mis à mal.

La Belgique est le cinquième pays européen le plus dépendant aux importations de produits énergétiques³. En 2020, le pays a importé 78 % de l'énergie consommée sur le territoire⁴. Cette forte dépendance aux importations mais aussi d'autres facteurs tels que le système belge de tarification de l'énergie⁵ rendent le marché belge de l'énergie particulièrement sensible aux fluctuations de prix sur le marché international⁶.

Évolution des prix de l'énergie avant 2021

Avant le début de la crise énergétique en 2021, **les prix des produits énergétiques augmentaient déjà plus rapidement que ceux de la plupart des autres biens et services**. Entre 2015 et 2019, les prix pratiqués par les activités industrielles (hors énergie) et les activités de services ont augmenté respectivement de 14 % et

6 %⁷. C'est largement moins que l'augmentation des prix des producteurs de produits pétroliers (31 %) et des producteurs d'électricité (42 %)⁸.

Au fil du temps, **le poids des dépenses énergétiques dans le chiffre d'affaires des entreprises a donc progressivement augmenté**. Entre 2015 et 2019, il a augmenté de 25 %⁹ en RBC et de 22 % dans le reste de la Belgique. En d'autres termes, l'enjeu des dépenses énergétiques pour les entreprises grandit déjà depuis plusieurs années et la crise énergétique actuelle exacerbe l'importance de cet enjeu.

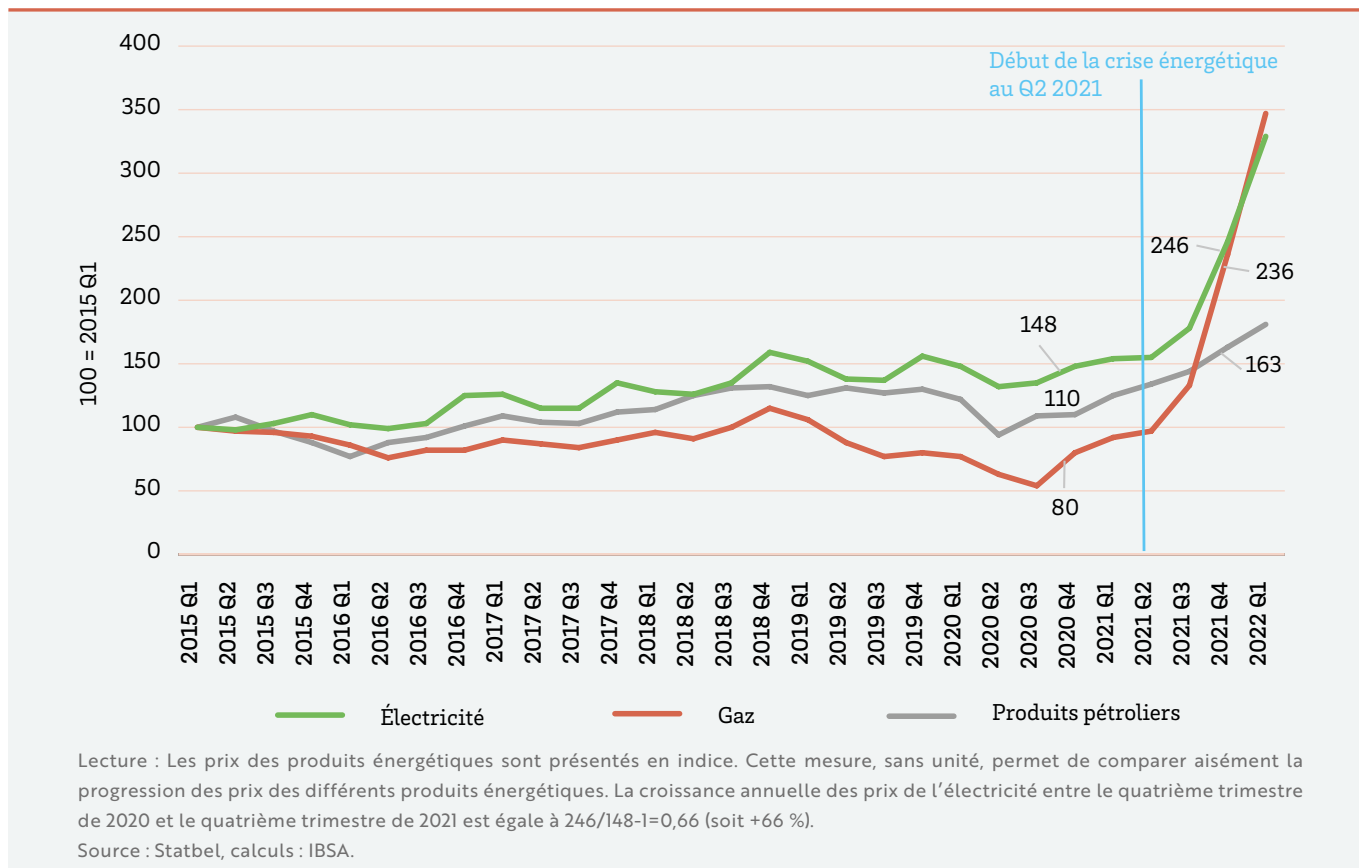
Flambée des prix de l'énergie en 2021 et 2022

Depuis le début de l'été 2021, les prix de l'énergie ont très fortement augmenté au niveau mondial. Cette hausse des prix de l'énergie fut d'abord liée à la forte reprise économique mondiale, tirée par la Chine. En Europe, elle a ensuite été exacerbée par la nécessité de renouveler les stocks de gaz après un hiver vigoureux et par la stratégie de rétention de gaz de la Russie dans le cadre de négociations géopolitiques avec l'Europe. Depuis février 2022, la guerre en Ukraine est le principal déterminant de l'évolution des prix de l'énergie sur le marché européen.

Entre le dernier trimestre de 2020 et le dernier trimestre de 2021, **les prix moyens pratiqués** par les producteurs belges de produits énergétiques **① se sont envolés**¹⁰:

- Les prix pratiqués par la branche du raffinage de **pétrole** (qui reprend la production de carburants pour moteurs: essence, kérosène, GPL) ont augmenté de **47 %** ;
- Les prix des produits de la branche de la production, transport et distribution d'**électricité**¹¹ ont augmenté de **66 %** ;
- Les prix pratiqués par la branche de production et distribution de **combustibles gazeux** ont augmenté de **196 %**.

1 ÉVOLUTION DES PRIX PRATIQUÉS PAR LES PRODUCTEURS BELGES DE PRODUITS ÉNERGÉTIQUES



La hausse actuelle des prix de l'énergie en Belgique est plus importante que celle observée à l'échelle de l'Union européenne.

Cela est particulièrement vrai pour les ménages et les petites entreprises raccordées en basse tension (PWC, 2022). La comparaison des indices européens des prix à la consommation des ménages rend compte de cette croissance asymétrique des prix. Ainsi, entre décembre 2020 et décembre 2021, les prix des produits énergétiques consommés par les ménages belges ont augmenté près de deux fois plus vite que dans le reste de l'Union européenne¹². En outre, Bruxelles serait la capitale qui aurait connu la plus forte croissance des prix de l'électricité au sein de l'Union européenne (ACER, 2022).

Sensibilité de la production économique régionale face à la hausse des prix. Quelles spécificités bruxelloises ?

Des activités économiques en moyenne moins énergivores en RBC

En 2019, les coûts des produits énergétiques belges représentaient en moyenne 2,3 % du chiffre d'affaires des activités économiques bruxelloises¹³ (2). Dans le reste de la Belgique, ce ratio s'élevait à 4,2 %. En d'autres termes, en RBC le tissu économique est composé d'activités économiques moins énergivores qu'en Flandre et en Wallonie.

Cette différence entre la RBC et ses régions voisines s'explique par la composition respective des activités économiques régionales :

- ▶ les secteurs primaire (agriculture et secteur extractif) et secondaire (industrie), qui sont des grands consommateurs d'énergie, ont un poids moins important dans le tissu économique bruxellois ;
- ▶ l'industrie manufacturière bruxelloise est composée d'activités moins énergivores que dans les deux autres régions.

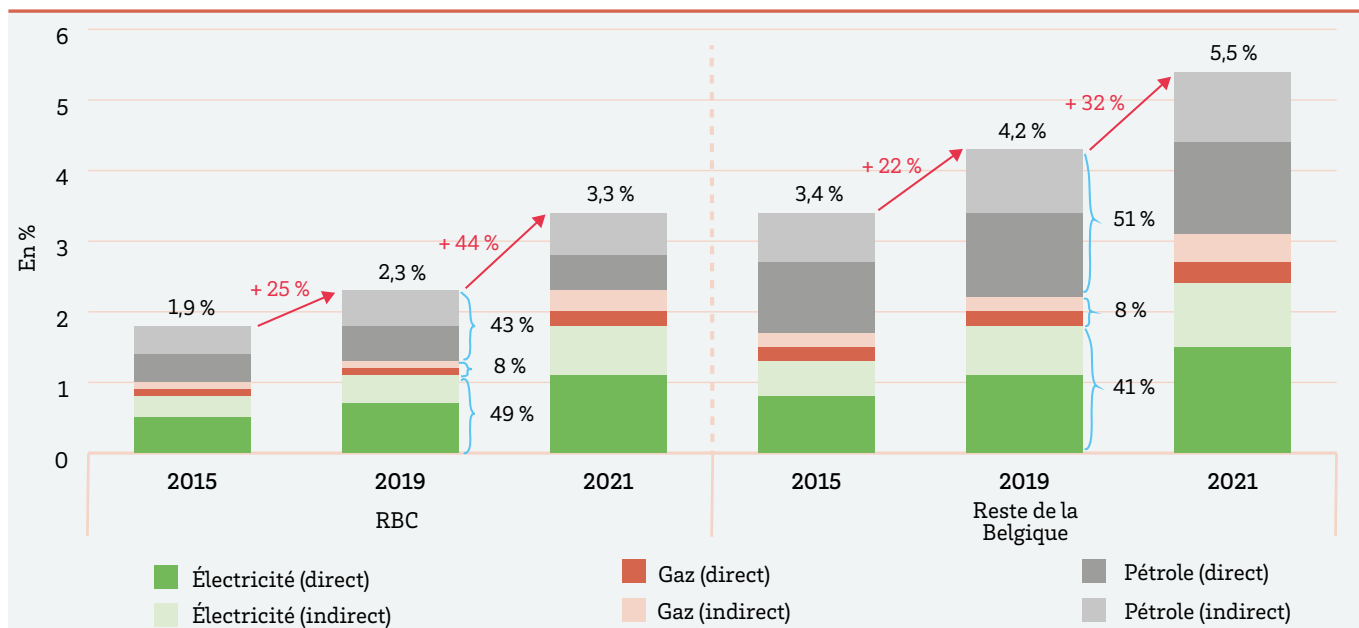
Une dépendance plus importante à l'électricité en RBC

Le panier de produits énergétiques consommés par les activités économiques bruxelloises diffère de celui du reste de la Belgique. En Région bruxelloise, l'électricité est le principal produit énergétique consommé par les activités économiques bruxelloises. **L'électricité représentait 49 % des coûts énergétiques (directs et indirects) des entreprises bruxelloises en 2019** (2). Viennent ensuite les produits pétroliers (43 %) et, loin derrière, le gaz (8 %). Dans le reste de la Belgique, l'activité économique est d'abord dépendante des produits pétroliers, qui représentent en moyenne 51 % du coût énergétique des entreprises. L'électricité et le gaz comptent respectivement pour 41 % et 8 % des produits énergétiques consommés.

Une facture énergétique qui augmente actuellement plus rapidement en RBC que dans le reste de la Belgique

Puisque l'économie bruxelloise dépend davantage de l'électricité que du pétrole, sa facture énergétique est plus sensible à la forte hausse actuelle des prix de l'électricité. **Ainsi, entre 2019 et 2021, la part des coûts énergétiques dans le chiffre d'affaires a augmenté davantage en RBC (+44 %) dans le reste de la Belgique (+32 %)**. Au dernier trimestre de 2021, les coûts énergétiques représentaient en moyenne 3,3 % de la valeur de la production des activités économiques bruxelloises contre 5,5 % dans le reste de la Belgique.

2 ÉVOLUTION DU POIDS DES DÉPENSES ÉNERGÉTIQUES DANS LA VALEUR DE LA PRODUCTION RÉGIONALE EN %, EN 2015, 2019 ET FIN 2021



Lecture : en 2019, les dépenses énergétiques absorbaient en 2,3 % de la valeur de la production des activités économiques bruxelloises. Ces dépenses énergétiques, reprenant la consommation directe et indirecte de produits énergétiques, étaient composées à 49 % d'électricité, 8 % de gaz et 43 % de produits pétroliers.

Note : en abscisse, 2015 et 2019 correspondent à la moyenne annuelle de 2015 et 2019. 2021 correspond à la moyenne du dernier trimestre de 2021.

Source : BFP (matrices entrées-sorties, 2015), Statbel. Calculs : IBSA.

Les variations actuelles des prix belges de l'énergie pourraient absorber une part significative de la marge des entreprises bruxelloises

Le poids des coûts énergétiques dans la valeur de la production (qui s'élève à 3,3 % pour les activités bruxelloises) peut paraître de faible importance mais il est loin d'être négligeable pour les entreprises. À titre de comparaison, la marge d'exploitation¹⁴ des entreprises belges ne représente en moyenne que 11 % de la valeur de la production¹⁵. En d'autres termes, **un doublement des prix de l'énergie¹⁶ rognerait en moyenne sur près d'un tiers de la marge des entreprises qui ne répercutent pas cette hausse des prix.**

Pour plusieurs raisons, rogner sur la marge brute est rarement soutenable dans la durée :

- **La marge brute est nécessaire pour rembourser les dettes des entreprises.** En outre, le taux d'endettement des entreprises a fortement progressé pendant la crise sanitaire. La survie de certaines entreprises peut donc être mise en péril lorsque le remboursement des emprunts contractés pendant la crise sanitaire est couplé à une forte hausse des coûts énergétiques. De nombreuses entreprises des services aux personnes (taxis, Horeca, salles de spectacles) sont probablement dans cette situation ;
- Dans un contexte de globalisation financière, **la réduction de la marge des entreprises internationales induit une perte de profitabilité et donc un risque de repli des investisseurs.** Ainsi, alors que les entreprises belges de l'industrie chimique et pharmaceutique alignent des records de vente et d'emplois, le secteur s'alarme du risque de perte de compétitivité par rapport aux pays tel que les États-Unis, où les produits énergétiques sont meilleur marché.

Répercuter la hausse des coûts énergétiques sur les clients

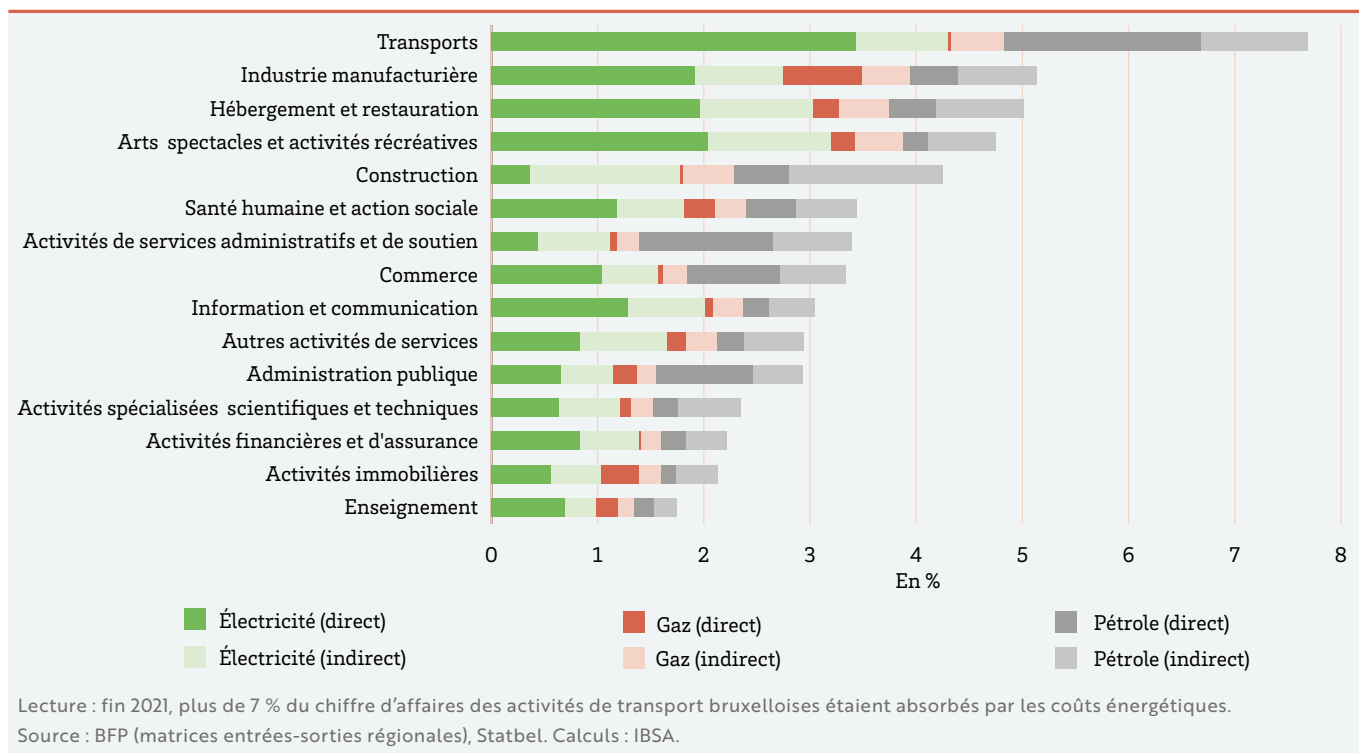
Pour une entreprise, la possibilité de répercuter l'augmentation de ses coûts de production dans ses prix de vente dépend généralement de l'élasticité de la demande au prix. C'est-à-dire de la **sensibilité de la demande aux variations de prix**. Cette sensibilité dépend de diverses dimensions telles que :

- le degré de substituabilité des produits vendus : un exemple d'acteur qui fait face à important risque de substitution sont les **boulangers** qui sont en forte concurrence avec la grande distribution ;
- **la concurrence internationale** : la possibilité de répercuter la hausse des prix énergétiques pour les **entreprises bruxelloises exportatrices** est parfois limitée. En effet, répercuter la forte croissance des prix belges de l'énergie peut entraîner une dégradation de la compétitivité des entreprises en concurrence avec des acteurs situés dans des pays où la hausse des prix de l'énergie est moins sévère.

Par ailleurs, certains acteurs économiques ne peuvent pas ajuster leurs prix sur le court terme et n'ont pas d'autre choix que d'absorber la hausse des coûts énergétique avant révision de leurs tarifs. Au moins **deux aspects peuvent freiner l'ajustement rapide des prix** :

- dans certains secteurs les **prix sont régulés**. Cette problématique concerne notamment le secteur des taxis, qui a récemment demandé au Gouvernement bruxellois de revoir le prix fixé au kilomètre. La régulation des prix touche aussi les sociétés de transport public (Stib et SNCB) ou encore de gestion de l'eau (Vivaqua). Toutes ces activités sont sérieusement affectées par la hausse des coûts énergétiques.
- de nombreuses entreprises travaillent sur base de **contrats s'étalant sur de longues périodes**. Lorsque ces contrats n'intègrent pas de clause de révision des prix, le prestataire doit absorber les variations de prix. Ce sont des situations qui se présentent notamment dans le secteur de la construction.

③ POIDS MOYEN DES DÉPENSES ÉNERGÉTIQUES DES SECTEURS D'ACTIVITÉS DANS LA VALEUR DE LA PRODUCTION EN %, AU QUATRIÈME TRIMESTRE DE 2021



Quels sont les secteurs bruxellois les plus exposés à la crise énergétique

Pour identifier les activités économiques les plus sensibles à l'augmentation des prix de l'énergie, l'indicateur de dépendance aux produits énergétiques (→ Encadré 1) a été estimé pour 138 sous-secteurs d'activités couvrant l'ensemble du tissu économique bruxellois. Cet indicateur est estimé pour chaque activité économique en divisant les dépenses énergétiques par la valeur de la production.

En RBC, **le secteur d'activité¹⁷ le plus sensible aux variations des prix de l'énergie est le transport**. Viennent ensuite **l'industrie manufacturière** mais aussi **l'Horeca, les spectacles et les activités récréatives**. Le fait que l'industrie manufacturière partage un niveau comparable de dépendance énergétique avec certaines activités de services aux personnes est une spécificité bruxelloise. En RBC, l'attention ne doit donc pas être portée aux seuls secteurs du transport et de l'industrie.

Le transport en première ligne de la crise énergétique

Le transport est un secteur clef pour la Région, regroupant près de 40 000 travailleurs. Les activités bruxelloises de transport ont été lourdement affectées par la crise du Covid-19. En 2020 et 2021, le volume d'activité du secteur a en moyenne diminué de plus de 25 %. Au sein du secteur du transport, on retrouve les activités bruxelloises les plus sensibles aux variations de prix de l'énergie.

Contrairement aux autres régions, **en Région bruxelloise le secteur du transport dépend davantage de l'électricité que des**

produits pétroliers. Cela s'explique par la place prédominante des activités des transports en commun sur le territoire bruxellois. Le secteur bruxellois du transport a donc une plus grande sensibilité à la hausse actuelle des prix de l'électricité.

Les activités ferroviaires sont celles qui ont vu leurs coûts énergétiques augmenter le plus. Cette forte hausse est expliquée par leur grande dépendance à l'électricité. Fin 2021, les coûts énergétiques absorbaient en moyenne 19 % du chiffre d'affaires des entreprises du secteur. Ce sont en particulier les activités de transport de marchandises qui sont touchées. Dans ce contexte asphyxiant, certaines entreprises mettent en place des solutions inédites. Par exemple, la société de fret Lineas basée à Bruxelles imagine instaurer une surtaxe énergétique dynamique (qui évolue avec les fluctuations des prix de l'électricité).

Les autres activités de *transports terrestres de voyageurs* sont également fortement affectées par la hausse des prix de l'énergie. Parmi celles-ci on retrouve les entreprises de taxis et la STIB (société de transport public bruxelloise) :

- **les taxis** : le carburant représenterait près de 10 % de l'ensemble des coûts d'exploitation des entreprises de taxis avant le début de la crise énergétique (Deloitte, 2020). L'augmentation des prix de l'énergie est donc particulièrement dommageable pour ce secteur déjà fortement affecté par la crise sanitaire¹⁸ ;
- **la STIB** : l'entreprise, qui dépend principalement de l'électricité¹⁹ pour faire circuler ses véhicules, risque de voir sa facture énergétique augmenter notablement. En outre, compte tenu de la forte intensité salariale de l'entreprise²⁰, les résultats de la STIB seront également fortement affectés par l'indexation des salaires.

Le *transport aérien* est le secteur le plus dépendant de l'énergie sur le territoire régional. En moyenne, un cinquième du chiffre d'affaires du secteur est affecté aux dépenses énergétiques. Cette dépendance à l'énergie est presque entièrement liée aux produits pétroliers.

Au sein de l'industrie manufacturière, une situation préoccupante pour l'industrie alimentaire

L'industrie manufacturière, deuxième secteur le plus dépendant aux produits énergétiques, rassemble près de 20 000 travailleurs en Région bruxelloise. **En RBC, les activités manufacturières sont moins énergivores mais davantage dépendante à l'électricité que dans le reste de la Belgique.**

Parmi les grands pourvoyeurs d'emploi de l'industrie manufacturière, la situation de l'*industrie alimentaire* pourrait nécessiter une attention particulière. Ce secteur qui regroupe notamment les activités des **abattoirs et bouchers, boulangers ou chocolatiers** fait intensément appel aux produits énergétiques et plus spécifiquement à l'électricité. Au dernier trimestre de 2021, les coûts énergétiques représentaient en moyenne 7 % du chiffre d'affaires des entreprises du secteur. Plus dépendantes de l'électricité que les autres activités du secteur, ce sont les *activités de boulangerie* qui ont dû supporter la plus forte croissance des coûts énergétiques.

L'*industrie de l'imprimerie*, qui emploie près de 1 500 travailleurs en RBC, est aussi fortement dépendante des produits énergétiques et en particulier de l'électricité. Au dernier trimestre de 2021, les coûts énergétiques représentaient environ 7 % de la valeur de la production du secteur. Par ailleurs, mis à part la forte hausse des coûts de l'électricité, le secteur de l'imprimerie doit également faire face à une importante hausse des prix du papier, sa principale matière première.

Certaines activités de l'industrie sont de grands consommateurs de gaz. Il s'agit principalement d'activités de l'*industrie chimique*. Compte tenu de la forte croissance des prix du gaz, ces activités sont en première ligne de la crise énergétique actuelle. Fin 2021, les coûts énergétiques absorbaient environ 16 % de la valeur de la production du secteur de la fabrication de produits chimiques. Cependant, la santé économique de ce secteur, qui emploie environ 500 travailleurs en RBC, reste probablement bonne. L'industrie chimique est l'un des rares secteurs à avoir vu son volume d'activité augmenter pendant la crise du Covid-19.

Une double peine pour l'hébergement, les coiffeurs et les blanchisseries

Le secteur de l'*hébergement* est l'un des secteurs dont le volume d'activité a le plus baissé avec la crise sanitaire. En 2020 et 2021, le volume d'activité du secteur a diminué d'environ deux tiers par rapport à l'avant-crise. **Pour l'hébergement, les dommages importants laissés par la pandémie sont maintenant conjugués à ceux de la crise énergétique.** L'hébergement est un grand consommateur d'électricité mais aussi de gaz. En moins de deux ans, la dépendance énergétique du secteur a presque doublé. Au dernier trimestre de 2021, 8 % de la valeur de la production de l'hébergement étaient absorbés par les coûts énergétiques.

D'autres services aux personnes sont frappés de plein fouet par la crise énergétique. C'est le cas du secteur regroupant les **coiffeurs, salons de beauté et blanchisseries**. Ce secteur est constitué d'une myriade de petits entrepreneurs qui ont vu leur chiffre d'affaires diminuer de près d'un tiers au cours des deux années de crise sanitaire. Ces activités sont de **grandes**

consommatrices de gaz et d'électricité. Au dernier trimestre de 2021, les coûts énergétiques absorbaient en moyenne 8 % de la valeur de leurs ventes.

Les activités culturelles et récréatives fragilisées par des infrastructures énergivores

Le secteur des arts, spectacles et activités récréatives emploie un peu plus de 11 000 travailleurs en RBC. À l'instar des autres activités de services aux personnes, il a été lourdement fragilisé par la crise sanitaire.

Une part importante des revenus du secteur est absorbée par les charges d'exploitation des installations destinées à accueillir le public. Ces installations souvent vétustes peuvent se transformer en fardeau énergétique. Au dernier trimestre de 2021, les coûts énergétiques absorbaient 7 % du chiffre d'affaires du secteur des **bibliothèques, musées et monuments historiques** et 8 % de celui des **clubs de sports, activités foraines** et autres **salles récréatives**. Ici encore, le panier énergétique de ces activités est davantage tourné vers l'électricité et le gaz, ce qui les rend plus vulnérable aux variations actuelles des prix de l'énergie.

La construction indirectement touchée via ses fournisseurs

D'autres activités bruxelloises, non couvertes dans les précédentes sections, demandent une attention particulière dans le cadre de la crise énergétique :

- ▶ la *location-bail de véhicules* : cette activité reprend les entreprises de leasing de voiture qui sont d'importants consommateurs de produits pétroliers. Au dernier trimestre de 2021, plus de 8 % du chiffre d'affaires de ces sociétés étaient absorbés par les coûts énergétiques. Ces coûts sont généralement répercutés sur les employeurs des bénéficiaires de voiture de société. Il est probablement utile de rappeler que ces bénéficiaires sont taxés de manière forfaitaire sur cet avantage dont la valeur réelle a augmenté avec la hausse des prix de l'énergie. Le caractère inéquitable du système des voitures de sociétés²¹ s'est donc encore accentué avec la crise énergétique.
- ▶ les activités de la *construction* : au dernier trimestre de 2021, les coûts énergétiques de la construction représentaient 4 % du chiffre d'affaires du secteur. **La particularité du secteur de la construction est que 79 % de sa dépendance énergétique est liée à sa consommation indirecte** de produits énergétiques²². Cela s'explique par le caractère particulièrement énergivore de la production des matériaux de construction (briques, verres, ciment).
- ▶ les *activités médico-sociales et sociales avec hébergement* : les activités du secteur social les plus durement affectées par la crise énergétique sont celles qui intègrent des services résidentiels. C'est notamment le cas des **maisons de repos** ou des **établissements résidentiels pour personnes handicapées**. Compte tenu de leur forte dépendance au gaz et à l'électricité, les coûts énergétiques de ces structures ont récemment fortement augmenté. Au dernier trimestre de 2021, les coûts énergétiques représentaient en moyenne 7 % de l'ensemble de leurs coûts de fonctionnement.



Conclusions et perspectives

Cette analyse de l'impact de la crise énergétique sur l'activité économique bruxelloise permet d'objectiver certains ressentis et d'ouvrir des pistes pour l'avenir :

- › **de par sa composition sectorielle, l'activité économique en Région bruxelloise est moins énergivore mais davantage dépendante à l'électricité que dans le reste de la Belgique.** Le prix de l'électricité (davantage que celui du pétrole ou du gaz) est donc un enjeu particulièrement important pour l'activité économique bruxelloise.

La méthode de fixation des prix de l'électricité telle qu'appliquée actuellement devrait être analysée, dans l'objectif notamment de la rendre moins dépendante du prix des combustibles fossiles, en particulier lorsque ceux-ci ne sont pas le facteur explicatif de l'évolution du prix de l'électricité²³. **Les efforts des autorités publiques, notamment bruxelloises, visant à s'affranchir des combustibles fossiles pour la production d'électricité ne se reflètent donc pas dans les prix de l'électricité.** D'autres mécanismes de fixation des prix seraient pourtant pertinents, permettant de dissocier plus justement le prix de l'électricité des cours des combustibles fossiles. Si la méthode de fixation des prix du marché de gros de l'électricité est une compétence européenne, la Commission accorde actuellement plus de souplesse aux Etats. La Commission européenne vient ainsi d'autoriser l'Espagne et le Portugal à modifier, de manière non négligeable, la méthode de fixation des prix de l'électricité sur le marché ibérique (Commission européenne, 2022).

- › **En Région bruxelloise, le premier secteur d'activité affecté par la crise énergétique est celui du transport.** En particulier, le transport ferroviaire de marchandise et les transports publics de voyageurs pourraient être sérieusement ébranlés par la crise énergétique. En seconde ligne, la crise énergétique pourrait être aussi dommageable pour certaines **activités de services aux personnes** (hébergement, blanchisseries, activités récréatives, etc.) que pour des activités de **l'industrie manufacturière** (industrie alimentaire, imprimerie).

La crise énergétique actuelle exacerbe l'importance d'un enjeu qui grandissait déjà depuis plusieurs années. Face à des prix énergétiques qui risquent de continuer à augmenter, rogner sur la marge ou augmenter ses prix ne sont pas des solutions durables pour les entreprises. La résilience des entreprises bruxelloises passera donc par une **amélioration de la maîtrise de leurs coûts énergétiques**. Les options d'**investissements** visant à réduire les coûts énergétiques des secteurs sont probablement multiples mais nécessitent un effort d'innovation souvent conséquent, et s'appuyer sur une analyse rigoureuse du cycle de vie et des impacts énergétiques directs et indirects. Par exemple, dans le secteur du transport, la SNCB a équipé ses locomotives de compteur d'énergie. De son côté, la STIB étudie l'opportunité de faire circuler ses véhicules à l'hydrogène. Enfin, les fédérations bruxelloises de taxis plaident pour l'instauration d'aides régionales pour aider à la transition énergétique des véhicules. Cet appel à l'aide du secteur des taxis rend compte de la complexité de la situation actuelle pour les entreprises. **Pour traverser les crises les entreprises doivent continuer à investir alors-même que leurs capacités d'emprunt sont au plus bas.**

Bibliographie

- ACER, 2022. *ACER's Final Assessment of the EU Wholesale Electricity Market Design*. Agency for the Cooperation of Energy Regulators.
- BIJNENS, G., DUPREZ, C., 2022. *Les firmes et la hausse des prix énergétiques*. Département des études BNB.
- BUREAU FÉDÉRAL DU PLAN, 2015. *Tableaux élaborés dans le cadre de la « Convention portant sur l'élaboration des tableaux entrées-sorties monétaires interrégionaux pour la Belgique pour l'année 2015 » entre d'une part le BFP, et d'autre part l'IBSA, le VSA/EWI et l'IWEPS*.
- COMMISSION EUROPÉENNE, (2022, 8 juin). *Aides d'État: la Commission autorise une mesure espagnole et portugaise visant à réduire les prix de l'électricité en pleine crise énergétique*.
- HAMBYE, C., 2012. *Analyse entrées-sorties: modèles, multiplicateurs, linkages*. Bureau fédéral du Plan.
- MAY X., ERMANS T., HOOFTMAN N., 2019. *Les voitures de société: diagnostics et enjeux d'un régime fiscal*. Brussels Studies.
- IBSA, MICHIELS P.-F., 2018. *Les relations économiques entre les régions belges à travers le tableau input-output interrégional*. Focus de l'IBSA n°25.
- PWC, 2022. *Comparaison des prix de l'électricité et du gaz naturel observés en Belgique et dans ses pays voisins en janvier 2022*. Rapport PWC à la demande conjointe des quatre régulateurs belges de l'énergie.
- SNCB, 2019. *Rapport d'activités 2019*. Société nationale des chemins de fer belges.
- STIB, 2020. *Rapport financier #2020*. Société des transports intercommunaux de Bruxelles.

Glossaire

Modèle de prix

Un modèle de prix indique l'impact d'une variation exogène des prix des inputs primaires sur les prix d'une économie. Dans ce cas, toutes les quantités sont fixées (aussi bien la production que les inputs intermédiaires et primaires) et la variation du prix des inputs primaires est entièrement répercutée par le producteur dans le prix de ses produits. Ces derniers sont eux-mêmes utilisés pour la production d'autres produits, dont les prix seront adaptés en fonction (BFP, 2012).

Produits énergétiques belges

Dans ce Focus, les produits énergétiques sont dits « belges » s'ils sont distribués en Belgique par l'une des trois branches liées à la production de produits énergétiques (raffinage de pétrole, production,

transport et distribution d'électricité ou distribution de combustibles gazeux).

Valeur de la production

La valeur de la production correspond à la valeur monétaire des biens et services produits par les activités économiques. Dans cette étude la valeur de la production est assimilée au chiffre d'affaires (qui correspond à la valeur des ventes). Dans les faits, la valeur de la production peut différer du chiffre d'affaires lorsqu'une partie de la production est stockée ou lorsque l'entreprise vend des produits qui avaient été stockés.

Notes

1. Par exemple, le secteur de la restauration a été plus intensément et plus durablement affecté par la crise du Covid-19 en Région bruxelloise. Cela s'explique notamment par la forte dépendance du secteur aux navetteurs.
2. En 2020, la Belgique se situait à la 10^{ème} place des pays les plus ouverts aux échanges internationaux selon la Banque Mondiale. L'indicateur d'ouverture aux échanges internationaux correspond à la somme des exportations et des importations divisées par le PIB.
3. Parmi les produits énergétiques, on peut distinguer les produits énergétiques non transformés tels que le gaz ou le pétrole brut (énergie primaire) et les produits énergétiques transformés tel que l'électricité (énergie secondaire).
4. Source : Eurostat.
5. Dans notre pays, les contrats énergétiques seraient plus souvent indexés que dans les pays voisins. Selon la Creg, les prix en Belgique évoluent donc relativement rapidement par rapport aux prix sur les marchés de gros.
6. Et en particulier, aux chocs qui affectent les partenaires commerciaux de la Belgique.
7. Selon les indices des prix à la production (source : Statbel).
8. Le prix du gaz a baissé de 9 % sur la période. Cependant, le gaz est très peu consommé par les entreprises.
9. Cette estimation est basée sur l'évolution relative des prix des produits énergétiques par rapport aux prix des autres produits consommés par les secteurs d'activité bruxellois. Elle ne tient pas compte des éventuels gains d'efficacité énergétique opérés par ces secteurs durant la même période.
10. Ces variations de prix sont estimées sur base des indices des prix à la production des différentes branches d'activités. Les prix à la production correspondent aux prix « départ usine » des produits.
11. Pour les branches du gaz et de l'électricité, les activités de transport et de distribution sont rassemblées avec l'activité de production. Les prix intègrent donc la composante énergie mais aussi les coûts du réseau.
12. Les prix des produits énergétiques consommés par les ménages ont augmenté de 47 % en Belgique contre 25 % pour l'ensemble de l'Union européenne. Source : Eurostat.
13. Les activités de distribution et de transformation de produits énergétiques (telle que le raffinage de produits pétroliers) ont été exclues dans le cadre de ce calcul.
14. Mesurée ici par l'excédent brut d'exploitation (la différence entre les produits et les charges d'exploitation) divisé par le chiffre d'affaires.
15. Source : Statbel (2019).
16. Le doublement des prix de l'énergie observé au dernier trimestre de 2021 pourrait survenir en 2022. Au premier trimestre de 2022, le gaz et l'électricité ont augmenté de plus d'un tiers (+34 % pour l'électricité, +47 % pour le gaz et +11 % pour le pétrole).
17. Dans la Figure 3, les 138 sous-secteurs sont rassemblés par division (second niveau hiérarchique de la nomenclature NACE). L'ensemble des divisions sont reprises dans l'analyse, à l'exception des divisions de distribution et production d'énergie et de divisions dont la taille est limitée en RBC (telles que l'agriculture, la gestion de l'eau et des déchets et l'industrie extractive).
18. En 2020 et 2021, les taxis ont connu une diminution moyenne de leur chiffre d'affaires de près de 50 %.
19. En 2020, les coûts énergétiques de l'entreprise étaient composés pour deux tiers d'électricité et pour un tiers de combustibles (STIB, 2020).
20. La masse salariale représente 72 % des coûts d'exploitation de l'entreprise (STIB, 2020).
21. May *et al.*, 2019.
22. La consommation indirecte de produits énergétiques représente 79 % du total de la consommation d'énergie du secteur de la construction.
23. Sur le marché de gros de l'électricité de l'UE, **la dernière centrale électrique qui satisfait la demande fixe le prix de l'électricité et tous les producteurs d'électricité reçoivent le même prix pour l'électricité vendue**. Dans bon nombre de cas, c'est une centrale électrique alimentée par des combustibles fossiles (par exemple, une centrale alimentée par du charbon ou du gaz) qui fixe ou influence le prix de gros (Commission européenne, 2022).

COORDINATION SCIENTIFIQUE

Astrid Romain

COMITÉ DE LECTURE

Amynah Gangji (Perspective), Xavier Dehaibe (Perspective),
Pauline Anciaux* (SPF Économie)

ÉDITRICE RESPONSABLE

Astrid Romain - IBSA

©2022 Région de Bruxelles-Capitale. Tous droits réservés.

** Le contenu du Focus n'engage que la responsabilité de l'établissement et de son auteur.
Il ne constitue pas la position du lecteur externe.*

